

Présentation des risques liés à un investissement au capital d'une entreprise

De manière générale, les investissements financiers présentent des risques, et l'investissement participatif tel que proposé ici n'y déroge pas. Il est recommandé de diversifier vos investissements, d'investir dans ce que vous comprenez et de n'investir que les sommes dont vous n'avez pas besoin et que vous pouvez vous permettre de perdre.

La réussite ou leur échec de notre projet sera fonction d'une multitude de facteurs, certains intrinsèques, d'autres extrinsèques.

- Les risques intrinsèques peuvent être d'origine juridique, technique, financière ou opérationnelle (gestion de l'entreprise). Par exemple, le type de titre financier et d'autres modalités contractuelles influencent le gain ou la perte possibles ainsi que les garanties afférentes. Autre exemple, une mauvaise gestion de la trésorerie dans une entreprise peut mener à des difficultés de remboursement de ses créanciers alors même que son activité se porte bien.

- Les risques extrinsèques peuvent être d'origine climatique, macroéconomique ou législative. Par exemple, une évolution législative peut entraîner des difficultés supplémentaires dans un domaine d'activité quelconque et ainsi rendre un projet moins rentable que prévu et ainsi impacter le retour sur investissement.

Avant tout investissement, vous pouvez vous informer à l'aide des documents fournis et ainsi prendre une décision éclairée et en connaissance du potentiel et du contexte de l'activité de chaque entreprise. En fonction de vos objectifs, votre expérience en tant qu'investisseur et de vos ressources, vous pouvez ainsi vous faire votre propre avis sur l'opportunité de placer vos fonds.

I/ Actions et holding

Nous proposons ici un investissement en action nouvellement émises au sein de notre capital.

Pour faciliter la communication, rendre les décisions fluides, et aussi pour donner un pouvoir de décision plus important au groupe d'associés qui entrent en 2023, nous souhaitons regrouper les investisseurs dans une société interposée ou holding, qui elle-même investit dans LE SPIRUPHILE. L'objet social de cette holding est de détenir des parts de notre société. En investissant dans le projet vous détenez donc des actions de la holding, et non directement de la cible.

Risques de l'investissement en actions



Comme pour tout investissement, il y a différents risques qui peuvent mener à la perte totale ou partielle de votre mise de départ. Autrement dit : vous pouvez perdre tout ou partie de votre argent investi.

1. Risque de perte en capital

En cas de difficultés pour notre société, les créanciers et actionnaires peuvent chercher à récupérer leurs fonds. Les créanciers ayant prêté de l'argent sous forme de dette (prêts etc.) sont prioritaires face aux actionnaires, qui ont investi dans le capital. S'il ne reste plus suffisamment de fonds après remboursement des créanciers, les actionnaires courent le risque de ne pas récupérer leur mise initiale.

2. Risque d'illiquidité

L'illiquidité est la difficulté ou l'impossibilité de vendre ou se faire rembourser ses titres après les avoir acquis. Les causes peuvent être juridiques (clauses d'inaliénabilité) ou économiques (pas de second marché, contrairement aux sociétés cotées en bourse).

Le manque de liquidité se traduit, en pratique, par une difficulté ou impossibilité à vendre ou échanger des titres souscrits. En pratique la vente n'est possible que s'il y a un rachat des parts par le fondateur, un rachat des parts par un autre actionnaire, par une société tierce etc.

L'horizon de sortie du capital est de 5 ans, ou plus. La sortie sera négociée par la holding pour le compte de l'ensemble des actionnaires (une sortie « individuelle » n'est donc pas possible). Ces contraintes valent même pour des startups qui rencontrent un grand succès.

N'investissez donc pas en actions si vous souhaitez disposer de votre argent rapidement.

3. Absence de dividendes

Votre investissement dans LE SPIRUPHILE arrive au moment où nous partons à la conquête de notre marché. Les résultats des 2 ou 3 prochaines années, même s'ils sont bénéficiaires, ont toutes les chances d'être réinvestis pour pérenniser l'entreprise plutôt que distribués en dividendes. Cette décision d'affectation du résultat est prise collectivement en Assemblée Générale Ordinaire, chaque année.

L'idée de votre investissement est certainement plutôt de viser une plus-value lors de la sortie et non un rendement important par la distribution de dividendes. Il faut en être conscient.

4. Risque de dilution du capital

Les actions détenues par la holding, dans laquelle vous investissez, représente une part du capital total de notre société. Il se peut que LE SPIRUPHILE, pour continuer son développement, ait besoin de réaliser de nouvelles augmentations de capital.



Vous serez individuellement sollicité pour réinvestir au nom du droit préférentiel de souscription, inscrit dans le pacte d'associés et les statuts. Si vous faites le choix de ne pas réinvestir et donc de conserver le même nombre de parts sociales, leur valeur en pourcentage du capital diminuera mécaniquement. Votre pourcentage en proportion du capital diminuera du nombre de parts nouvellement créées et acquises par d'autres investisseurs. On parle d'effet dilutif, ou de dilution.

5. Risques liés à la valorisation

La valorisation de notre société au moment de l'investissement est basée sur des méthodes prédictives et sur de la négociation entre investisseurs et dirigeants. Autrement dit, la valeur des actions est déterminée par rapport à des facteurs de développement pour refléter la performance future envisagée.

Des hypothèses de développement sont donc posées, mais si elles ne se réalisent pas, alors la valeur économique réelle à une date prévue n'atteindra pas la valeur envisagée au moment de l'investissement, et la valeur de chaque action en sera affectée en cas de cession à un tiers.